



Union des Villes et  
Communes de Wallonie asbl  
Fédération des CPAS

# L'accompagnement des familles monoparentales par les CPAS

## *Diagnostic et défis*

Simon HURD - Conseiller





## Quelques chiffres clés

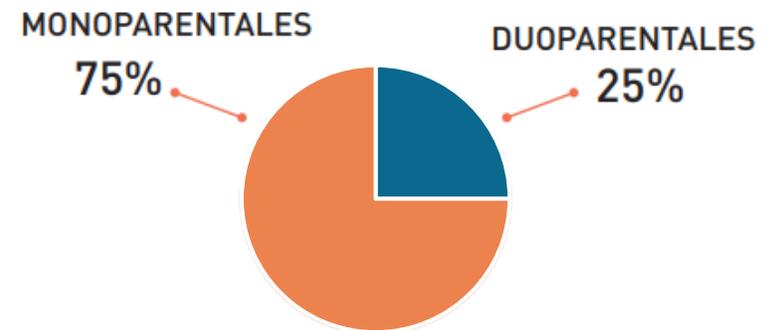
- En Belgique, les familles monoparentales représentent **26,9 %** des familles avec enfant(s) *(Statbel, 2024)*
  - **33,6 %** en Région de Bruxelles-Capitale
  - **31,6 %** en Région wallonne
  - **22,9 %** en Région flamande
- **40,4 %** des familles monoparentales sont exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale *(Statbel, 2023)*
  - Un risque presque **trois fois** plus élevé que celui des familles « duoparentales »
- Le nombre de familles monoparentales devrait passer de **475.434** familles en **2015** à **604.037** en **2060** *(Bureau Fédéral du Plan, s.d.)*
  - Une augmentation de près de **27 %**



# Quelques chiffres clés

*Au sein des CPAS...*

- Sur l'ensemble des bénéficiaires du RI (ou de son équivalent), **une personne sur cinq** (21,2 %) est chef de famille monoparentale (*Wagener et al., 2020*)
  - En Belgique, plus de **50.500** familles monoparentales perçoivent un RI
- Parmi les femmes bénéficiaires du RI (ou de son équivalent), **36,1 %** sont à la tête d'une famille monoparentale (*ibid.*)
- Parmi les familles avec enfant(s) bénéficiaires du RI (ou équivalent), **75 %** sont en situation de monoparentalité (*ibid.*)





# Défis et enjeux actuels

- « *La pauvreté est un **phénomène multidimensionnel et complexe**. Celle-ci s'illustre par une **hétérogénéité de problématiques** et de visages. [...] Elle doit être considérée comme un **processus d'accumulation progressive de difficultés** par des populations aux situations différentes, plutôt que comme un état.* » (Haut Conseil Stratégique, 2022)
- Les familles monoparentales cumulent de multiples difficultés
  - Faibles revenus et capacité d'épargne limitée
  - Répartition inégale de la garde des enfants et pensions alimentaires impayées
  - Isolement social et vulnérabilité psychologique
  - Difficultés d'accès au logement
  - Discriminations de genre et stigmatisation sociale
  - Offre restreinte de milieux d'accueil pour la petite enfance
  - ...



# Un parcours vers l'emploi complexe

- Les « pièges à l'emploi » : quand travailler ne permet pas de s'émanciper du CPAS

	<b>Travailleur isolé</b>	<b>RI catégorie 2 (taux isolé)</b>	<b>Travailleur isolé avec un enfant à charge</b>	<b>RI catégorie 3 (taux famille à charge)</b>
<b>Revenu brut</b>	1 954,99 €	1 238,41 €	1 954,99 €	1 673,65 €
<b>Revenu net</b>	1 820,55 €	1 238,41 €	1 918,57 €	1 673,65 €
<b>Frais de crèche</b>			- 220,00 €	
<b>Frais de transport liés à l'emploi</b>	- 270,00 €		- 270,00 €	
<b>Total mensuel disponible</b>	1 550,55 €	1 238,41 €	1 428,57 €	1 673,65 €



# Un parcours vers l'emploi complexe

- Les « pièges à l'emploi » : quand travailler ne permet pas de s'émanciper du CPAS

	<i>Travailleur isolé</i>	<i>RI catégorie 2 (taux isolé)</i>	<i>Travailleur isolé avec un enfant à charge</i>	<i>RI catégorie 3 (taux famille à charge)</i>
<b>Revenu brut</b>	1 954,99 €	1 238,41 €	1 954,99 €	1 673,65 €
<b>Revenu net</b>	1 820,55 €	1 238,41 €	1 918,57 €	1 673,65 €
<b>Frais de crèche</b>			- 220,00 €	
<b>Frais de transport liés à l'emploi</b>	- 270,00 €		- 270,00 €	
<b>Total mensuel disponible</b>	1 550,55 €	1 238,41 €	1 428,57 €	1 673,65 €



# Un parcours vers l'emploi complexe

- Le système d'insertion socio-professionnelle, avec ses exigences de mise à l'emploi, n'est pas pleinement adapté aux réalités des familles monoparentales
- Un phénomène relativement récent pour les CPAS wallons : depuis 2021, **le travail à temps plein ne garantit plus systématiquement une émancipation du CPAS**
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, en Wallonie, **7 466 travailleurs percevaient un complément de revenus (RI)** octroyé par le CPAS
  - Une augmentation de **54 %** par rapport à 2021
  - Ces travailleurs représentent désormais **10 %** des bénéficiaires du RI



**LES FAMILLES MONOPARENTALES FACE À LA PRÉCARITÉ : COMMENT RENFORCER L'ACCÈS AU MONDE DU TRAVAIL POUR PERMETTRE UNE SORTIE DE LA PAUVRETÉ ?**

---

***L'accompagnement des familles monoparentales sur le chemin du travail dans les CPAS***

***Colloque – Sénat de Belgique***

***11 mars 2025***



**FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS  
FEDERATIE VAN BRUSSELE OCMW'S**

**BRULOCALIS** ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES  
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

*Sénat de Belgique - mardi 11 mars 2025*

**Conseiller - Guy M. AMISI**



## I. INTÉRÊT DU SUJET POUR LES CPAS

- En décembre 2023, la Fédération des CPAS bruxellois et Brulocalis (Association de la ville et des communes de la Région Bruxelles-Capitale) ont eu l'occasion de se pencher sur le sujet en organisant une formation sur le thème de l'accompagnement des familles monoparentales dédiée aux travailleurs sociaux des CPAS bruxellois.
- Contribution de:
  - ✓ **La ligue des familles** : « *Les familles monoparentales et le logement* ».
  - ✓ **Casa Légal** : « *L'accès aux droits et l'aide juridique* ».
  - ✓ **Maison des parents solos** : « *Vivre dans une société dans laquelle la monoparentalité n'aggrave plus la précarité et l'isolement social* ».



## I. INTÉRÊT DU SUJET POUR LES CPAS

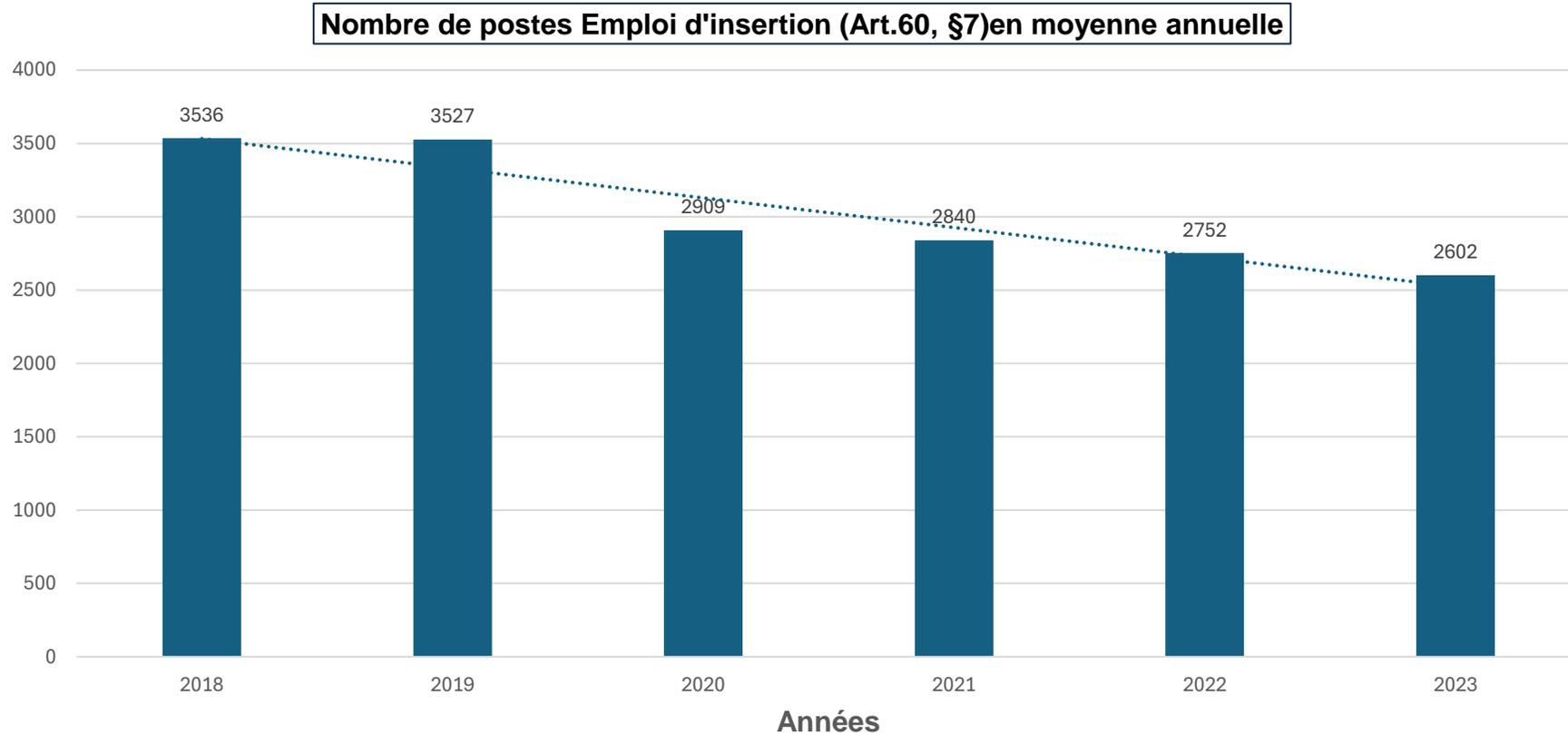
### Objectifs poursuivis par cette journée de formation (notamment):

- ✓ Découvrir le réseau pour savoir vers qui se tourner ;
- ✓ Connaitre les enjeux d'un accueil de qualité ;
- ✓ Accompagner les personnes lors d'une séparation ;
- ✓ Comprendre les enjeux des pensions alimentaires et le rôle du Service des créances alimentaires (SECAL) ;
- ✓ Garantir l'ouverture des droits sociaux ;
- ✓ Mettre l'accent sur l'accès au logement.

**FAQ** (Foire aux Questions) qui se veut non exhaustive a été produite au terme de cette formation pour permettre aux travailleurs sociaux de bien renseigner et guider les familles monoparentales vers des services spécifiques sur le terrain.

Pour plus d'éléments concernant cette journée de formation :

[\[FAQ\] Accompagnement des familles monoparentales | Brulocalis](#)



**Graphique:** Chiffres des postes en Emploi d'insertion (Art.60,§7) en moyenne annuelle renseignés sur les six dernières années (2018 à 2023) par les CPAS bruxellois.



## **II. MISE A L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RIS/ERIS VIA LE DISPOSITIF EMPLOI D'INSERTION (ART.60,§È): CONSTATS ET PISTES DE SOLUTIONS POUR LES CPAS BRUXELLOIS**

- ✓ La mise à l'emploi des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ou de l'aide équivalente (ERIS) dans le cadre du dispositif d'emploi d'insertion en Région bruxelloise tend à diminuer au cours de ces six dernières années (voir tableau ci-dessus).
- ✓ A la suite de ces constats, des réflexions ont été menées au sein de la Commission ISP en 2023, un organe de la Fédération des CPAS bruxellois regroupant les responsables des services ISP des 19 CPAS bruxellois, puis par les dirigeants des CPAS réunis en Conférence des Présidents et Secrétaires généraux le 23 février 2024 ; afin d'identifier les causes et des pistes de solutions pour remédier à cette problématique.



## 2.1. QUELS CONSTATS ?

Un seul constat majeur a été relevé par les responsables des services ISP des 19 CPAS bruxellois, c'est que **les personnes qu'ils accompagnent dans un trajet/parcours d'insertion socioprofessionnelle sont de plus en plus vulnérables et fort éloignées du marché de l'emploi**. Les familles monoparentales font partie du public concerné par cette problématique.

Des **causes identifiées sont multifactorielles** pour expliquer la difficulté éprouvée par les CPAS à mettre à l'emploi les personnes accompagnées par les CPAS (voir la présentation précédente). Parmi celles-ci, il y a :

- Les pièges à l'emploi ;
- Le problème de garde d'enfants et la question de monoparentalité ;
- Un accompagnement inadapté aux réalités des personnes accompagnées (notion de disponibilité au travail et l'absence au rendez-vous pour le public Familles monoparentales, pars exemple).

Pour plus de détail concernant cette analyse :

<https://brulocalis.brussels/fr/publications/insertion-socioprofessionnelle-des-chercheurs-demploi-accompagnes-au-sein-des-cpas>



## 2.2. PISTES DE SOLUTIONS CONCRÈTES

### ➤ *Apporter des réponses à la problématique des pièges à l'emploi:*

- ➔ Accorder les aides en fonction des revenus et non d'un statut (comme c'est le cas pour les allocations familiales, les statuts BIM ou la plupart des aides énergie).
- ➔ Accorder au maximum ces aides de manière automatique, pour éviter le non-recours.
- ➔ Encourager l'utilisation de [l'outil REDI](#) pour l'octroi d'aides financières supplémentaires aux travailleurs en emploi d'insertion (Art.60, §7). Cela permettrait à ce que les aides ne soient plus liées à un statut, mais plutôt aux revenus modestes des travailleurs. Car, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023, 424 sur 581 CPAS répartis sur tout le territoire du pays ont commencé à utiliser le système REDI : 16 en RBC, 159 en Wallonie et 249 en Flandre. [C'est un outil intéressant parce qu'il est basé sur des budgets de référence pour l'octroi d'aides financières aux ménages aux revenus insuffisants.](#)

Pour plus de détail: Mémorandum fédéral 2024 – 3 Fédérations des CPAS -Brulocalis-UVCW et VVSG



## 2.2. PISTES DE SOLUTIONS CONCRÈTES

- *Repenser l'accompagnement en insertion socioprofessionnelle des publics cibles:*
  - ➔ Favoriser un accompagnement psychosocial de qualité en vue d'une insertion socioprofessionnelle durable à moyen et long terme pour les ayants droits engagés dans un trajet/parcours d'insertion socioprofessionnelle, en ce compris les parents solos :
  - ➔ Valoriser le travail des assistants sociaux et agents d'insertion des CPAS en créant des bonnes conditions de travail : réapprendre à prendre le temps avec les personnes accompagnées en tenant compte de leurs situations spécifiques.
  - ➔ Se pencher urgemment sur la notion même de « **disposition au travail** » qu'il convient de clarifier au regard des réalités actuelles rencontrées par les CPAS sur le terrain, aujourd'hui cette notion est la plus floue du mécanisme alors qu'elle est la plus importante.
  - ➔ Augmenter les moyens financiers des CPAS afin de leur permettre de renforcer son personnel.
  - ➔ En **Région Bruxelles-Capitale**, il est plaidé particulièrement de procéder au financement **structurel du Cadre de Partenariat CPAS-Actiris par la Région, et de sortir de la logique de financement via des appels à projet ou programmes**, tel que le Fonds Social Européen lequel est à présent **beaucoup plus contraignant et insécurisant** pour tous les CPAS.



## 2.2. PISTES DE SOLUTIONS CONCRÈTES

### ➤ *Améliorer la politique en matière d'accueil des enfants:*

- ➔ Assouplir des règles liées à l'accueil des enfants des publics cibles des CPAS dans les milieux d'accueil conventionnés ONE et/ou Kind & Gezin.
- ➔ Augmenter le nombre de places en crèches.
- ➔ Mettre en place un système des places prioritaires pour les bénéficiaires du RIS/ERIS en général, et les travailleurs en emploi d'insertion en particulier.
- ➔ Favoriser la collaboration des CPAS et des structures d'accueil en encourageant des partenariats par un financement spécifique des autorités compétentes.



### III. PROJET MIRIAM

- ➔ Accompagnement intensif et sensible au genre. L'objectif étant de soutenir les mères isolées en vue de rompre l'isolement et aider à lutter contre la pauvreté.
- ➔ Les **besoins spécifiques et les situations de vie des participantes détermine l'accompagnement proposé.**
- ➔ « *Le projet MIRIAM s'adresse à toutes les mères qui ont recours à une forme quelconque d'aide relevant des missions du CPAS. Le projet est basé sur une approche holistique qui se concentre sur dix domaines de vie différents. Les mères monoparentales en situation de pauvreté font l'objet d'un accompagnement intensif et individuel par un case manager (un assistant social, spécialement désigné à cet effet), au cours duquel une grande importance est accordée aux accompagnements collectifs qui ont lieu au moins une fois tous les quinze jours.* »
- ➔ En 2023-2024, 44 CPAS ont participé au programme MIRIAM : 40 CPAS de manière indépendante et 4 CPAS au sein de 2 consortiums de 2 CPAS.
- ➔ En 2023-2024, 12 CPAS ou consortiums ont rejoint le projet.
- ➔ Le projet MIRIAM a été mise en place en 2015 afin de permettre aux CPAS de **lutter de manière ciblée contre la pauvreté des mères isolées bénéficiaires d'un RIS/ERIS.**

Pour plus de détail sur le Projet Miriam, <https://www.mi-is.be/fr/subsides-appels-projets/appel-projet-miriam>.



## IV. CONCLUSION

**Le système d'insertion socio-professionnelle, avec ses exigences de mise à l'emploi, tel qu'il existe aujourd'hui n'est pas adapté aux réalités des familles monoparentales. Pour plus d'efficacité, l'accompagnement des familles monoparentales sur le chemin du travail devra tenir compte de leurs besoins spécifiques et de leurs réalités de vie.**

**Pour les CPAS, un financement structurel et juste de leur mission d'insertion socioprofessionnelle permettra de répondre à ce défi.**



# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

## Contacts:

- **M. Guy M. AMISI** - Conseiller Fédération des CPAS bruxellois - Brulocalis:  
E-mail: [guy.amisi@brulocalis.brussels](mailto:guy.amisi@brulocalis.brussels)  
Tél.02 238 51 59
- **M. Simon HURD** – Conseiller Fédération des CPAS wallons - UVCW:  
E-mail: [shu@uvcw.be](mailto:shu@uvcw.be)  
Tél.081 240 649